

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 JUILLET 2023, 19 H.

Lundi, le 17 juillet 2023, se tient à l'Hôtel de Ville, à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents :	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

Est absent :	M. le conseiller	Gérald Morin
--------------	------------------	--------------

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel-de-ville situé au 140, boulevard Saint-David, lundi, le 17^e jour de juillet 2023, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Achat d'un véhicule neuf et disposition d'un véhicule usagé (Fonds de roulement);
- 3.0 Vente de terrains – lots #6 574 113 et # 6 574 114 ainsi que #6 574 116 et 6 574 117 – Autorisation de signatures;
- 4.0 Vente du lot # 6 515 560 (M. Alain Deschesnes) – Autorisation de signature;
- 5.0 Développement Falardeau – Aide financière;
- 6.0 Entretien des chemins d'hiver – Secteur alpin – Renouvellement saison 2023-2024;
- 7.0 Demandes de dérogations mineures – Positions finales :
 - 7.1 M. Jean-Claude Girard, 68, rue de Tremblant;
 - 7.2 Mme Carmen Gagnon – 10, 1^{er} chemin du lac-Durand;
 - 7.3 M. Steeve Gagné – 113, rue de Banff.
- 8.0 Demande de dérogation mineure – Retrait – M. Ghislain Leroux – 3, 2^e chemin du Petit-lac-Clair;
- 9.0 Période de questions;
- 10.0 Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 13^e jour du mois de juillet 2023.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

240 - 2023

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 17 juillet 2023, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Achat d'un véhicule neuf et disposition d'un véhicule usagé (Fonds de roulement);
- 3.0 Vente de terrains – lots #6 574 113 et # 6 574 114 ainsi que #6 574 116 et 6 574 117 – Autorisation de signatures;
- 4.0 Vente du lot # 6 515 560 (M. Alain Deschesnes) – Autorisation de signature;
- 5.0 Développement Falardeau – Aide financière;
- 6.0 Entretien des chemins d'hiver – Secteur alpin – Renouvellement saison 2023-2024;
- 7.0 Demandes de dérogations mineures – Positions finales :
 - 7.1 M. Jean-Claude Girard, 68, rue de Tremblant;
 - 7.2 Mme Carmen Gagnon – 10, 1^{er} chemin du lac-Durand;
 - 7.3 M. Steeve Gagné – 113, rue de Banff.
- 8.0 Demande de dérogation mineure – Retrait – M. Ghislain Leroux – 3, 2^e Chemin du Petit-lac-Clair;
- 9.0 Période de questions;
- 10.0 Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 13^e jour du mois de juillet 2023.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 17 juillet 2023, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

241 - 2023

Achat d'un véhicule neuf et disposition d'un véhicule usagé (Fonds de roulement).

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyée par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat d'un véhicule Mitsubishi 2023 (RVR) au prix de 33 680.00 \$ (taxes incluses); que le coût net de cet équipement (29 713.20 \$) soit financé par le Fonds de roulement et remboursé annuellement à partir de 2024 en 5 versements sensiblement égaux; et que soit donné en contrepartie au vendeur, le véhicule Ford Focus au prix d'environ 1 000\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

242 - 2023

Vente de terrains – lots 6 574 114 et 6 574 115 ainsi que 6 574 116 et 6 574 117 – Autorisation de signatures.

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait autorisé par sa résolution 077-2023 la vente du terrain 9 composé des lots 6 515 584 et 6 515 585 au montant de 80 000.00\$;

CONSIDÉRANT que les acquéreurs ont fait procéder à la subdivision de ce terrain en 2 terrains distincts composés respectivement des lots 6 574 114 et 6 574 115 ainsi que 6 574 116 et 6 574 117.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité la vente des 2 terrains ainsi créés au prix avant taxes de 40 000 \$ chacun, avec obligation de construction d'un bâtiment résidentiel conforme à l'intérieur d'un délai de 18 mois, et incluant une clause résolutoire visant à garantir le respect du délai de construction (confiscation du dépôt de 5 000\$ et de 20% du prix de vente) advenant une reprise de terrain par la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

243 - 2023

Vente du lot 6 515 560 (M. Alain Deschesnes) – Autorisation de signature.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a vendu à M. Alain Deschesne un terrain composé des lots 6 515 551 et 6 515 550 et que des contraintes importantes affectent ce terrain.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité la vente du lot 6 515 560 au prix de 1 000 \$ avant taxes, à M. Alain Deschesne ou son représentant, ce terrain étant une parcelle adjacente au terrain déjà vendu à M. Deschesne. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

244 - 2023

Développement Falardeau – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu qu'une aide financière de 6 700 \$ soit versée à Développement Falardeau afin de soutenir le fonctionnement de cet organisme pour l'année 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

245 - 2023

Entretien des chemins d'hiver – Secteur alpin – Renouvellement saison 2023-2024.

CONSIDÉRANT la résolution 196-2022 par laquelle un contrat d'entretien d'hiver des rues du secteur alpin était accordé pour la saison 2022-2023 à Asphalte Ultra SA suite à un appel d'offres public, avec possibilité de renouvellement pour 2 saisons d'hiver supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'après analyse et évaluation, la Municipalité souhaite renouveler ce contrat d'entretien d'hiver des chemins du secteur alpin.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe *Asphalte Ultra* qu'elle renouvelle son contrat d'entretien d'hiver de chemins des rues du secteur alpin pour la saison 2023-2024 aux taux préalablement soumis de :

- Asphalte Ultra 9,53 /km X 19 767,00\$/km = 188 379,51 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

246 - 2023

Demande de dérogation mineure – M. Jean-Claude Girard – 68, rue de Tremblant – 7690-35-4638 - Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 29 mai 2023 de Jean-Claude Girard, du 68, rue de Tremblant, visant à autoriser

- la construction d'un bâtiment accessoire (garage) attenant au bâtiment principal qui empiéterait de 3.3 mètres dans la marge latérale est de 5 mètres;
- et l'agrandissement du bâtiment principal qui empiéterait de 0.1 mètre dans la distance minimale requise de 2 mètres avec le bâtiment accessoire en cour arrière.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 21-2023 le refus de la présente demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 190-2023 en défaveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le demandeur a décidé de retirer le premier volet de sa demande;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de

dérogation mineure amendée reçue de M. Jean-Claude Girard du 68, rue de Tremblant en autorisant l'agrandissement du bâtiment principal qui empièterait de 0.1 mètre dans la distance minimale requise de 2 mètres avec le bâtiment accessoire en cour arrière. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

247 - 2023

Demande de dérogation mineure – Mme Carmen Gagnon –10, 1er chemin du lac Durand – Position finale –6089-76-7826.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 3 avril 2023 de Mme Carmen Gagnon, du 10, 1^{er} chemin du lac Durand, visant à autoriser la reconstruction du bâtiment principal qui empièterait

- de 6.4 mètres dans la marge arrière riveraine de 20 mètres ;
- et de 4.1 mètres dans la marge avant de 10 mètres.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 18-2023 l'acceptation de la présente demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 188-2023 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Carmen Gagnon, du 10, 1^{er} chemin du lac Durand, en autorisant la reconstruction du bâtiment principal qui empièterait de 6.4 mètres dans la marge arrière riveraine de de 20 mètres et de 4.1 mètres dans la marge avant de 10 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

248 - 2023

Demande de dérogation mineure – M. Steve Gagné – 113, rue de Banff– Position finale – 7590-57-1232.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 12 mai 2023 de M. Steve Gagné, du 113, rue de Banff, visant à autoriser un agrandissement du bâtiment

principal qui empièterait de .7 mètre dans la marge latérale sud de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 20-2023 l'acceptation de la présente demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 189-2023 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Steve Gagné, du 113, rue de Banff en autorisant un agrandissement du bâtiment principal qui empièterait de .7 mètre dans la marge latérale sud de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**Retrait - Demande de dérogation mineure – M. Ghislain Leroux –
3, 2e chemin du Petit-Lac-Clair– Position préliminaire –
6387-41-5144**

La Municipalité de St-David-de-Falardeau a été informée du retrait de la demande de dérogation mineure de M. Ghislain Leroux.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19H11.

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**